

## I- POURQUOI LE SNETAA-eIL A BOYCOTTE LA REUNION MINISTERIELLE DU 07 DECEMBRE

### Sommaire :

- 1/ Boycott réunion ministérielle du 7/12
- 2/ Financement CCF
- 3/ Revendication fin de précarité du métier de PLP
- 4/ Mutations 2010
- 5/ Mépris de l'enseignement pro. « trop court »
- 6/ Billet d'humeur
- 7/ Modalités application loi relative à la mobilité et aux parcours professionnels
- 8/ Nouvelles des CPC
- 9/ CHS-CHSCT
- 10/ Grippe A et retraités volontaires
- 11/ Postes aux concours 2010
- 12/ Promotions corps-grade année 2010
- 13/ Vote d'orientation
- 14/ AP - Site

Une réunion du groupe de travail ministériel devait se tenir le 7 décembre 2009 sur la réforme de la voie professionnelle.

Depuis septembre, nous ne cessons d'alerter le ministère (DGESCO et Cabinet du Ministre) des dysfonctionnements dans les établissements. Cela concerne essentiellement les heures d'aide personnalisée mais aussi le problème de la deuxième langue vivante. Sans compter les problèmes de places en CAP et en Bac Pro du début d'année scolaire. Le SNETAA-eiL a manifesté aussi son fort mécontentement quant aux dossiers qui concernent la revalorisation des PLP. Même si nous avons obtenu une augmentation significative de l'ISOE (part modulable) et un décret signé des deux Ministres (Education Nationale et Enseignement supérieur) permettant enfin aux PLP d'enseigner dans les classes de BTS, il reste à concrétiser une indemnisation conséquente pour le C.C.F., l'indemnité de terminale Bac Pro et l'examen d'une possibilité pour les PLP d'accéder aux indices des agrégés.

Ces dossiers ne venant pas à aboutir, le SNETAA-eiL a décidé de boycotter la réunion du 7/12/09 et en a informé le Ministre. Dès le lendemain, Luc CHATEL, Ministre de l'Education Nationale a répondu par un courrier (cf. en annexe) qui donne des garanties sur les mesures catégorielles. Si elles peuvent nous satisfaire, il n'en demeure pas moins que les problématiques concernant les cartes de formation, les heures AP, l'enseignement d'une seconde langue vivante, etc. restent en suspens. C'est pourquoi et malgré ce premier acte fort du ministre, le SNETAA-eiL a maintenu son boycott.

Le SNETAA-eiL a été reçu par le Cabinet du Ministre ce vendredi 11 décembre en présence de Philippe GUSTIN, Directeur de Cabinet, de Tanneguy LARZUL, Directeur de Cabinet Adjoint, de Patrick ALLAL, Conseil social du Ministre et de Michel LUGNIER, Conseiller Technique en charge de la voie professionnelle. Si à quelque égard, l'audience a été l'une des plus tendues depuis de nombreuses années, le Cabinet du Ministre a essayé de répondre à nos interrogations et à relancer les discussions concernant la réforme sur la voie professionnelle. Les discussions devraient s'intensifier dans les jours qui viennent en souhaitant que le Ministre comprenne l'urgence des préoccupations des PLP mais aussi des jeunes.

Pour l'heure, le SNETAA-eiL attend encore des signes significatifs avant de reprendre toute sa place dans les groupes de travail. Il ne tient plus qu'au Ministre de redonner espoir aux collègues par une volonté avérée de défendre et soutenir l'enseignement professionnel public et laïque.

Paris, le 2 décembre 2009

Monsieur le Ministre de  
l'Education Nationale  
110 rue de Grenelle  
75357 PARIS 07 SP

Réf: CL/JB/2010/25

Monsieur le Ministre,

Le SNETAA-eiL s'est engagé avec force, conviction et indépendance pour une réforme d'envergure de l'enseignement professionnel pour que les jeunes, **y compris ceux exclus de tout système**, puissent s'insérer dans un parcours et qu'ils bénéficient d'une sortie du système scolaire avec une qualification. Cela a été le sens de notre combat pour mettre en œuvre un parcours du CAP au BTS avec des passerelles, un accompagnement personnalisé qui puissent assurer une chance pour chaque jeune : ce sont des éléments essentiels en vue de leur avenir. Cette réforme initiée par le précédent ministre dont vous avez décidé de poursuivre, avait aussi un volet d'améliorations conséquentes pour les enseignants PLP (accès au BTS, revalorisations salariales, indemnités, de carrière, etc).

Vous avez accepté de rencontrer à deux reprises le SNETAA-eiL. La première fois trois mois après votre nomination puis le 12 octobre. Nous vous avons fait part des dysfonctionnements importants à cette rentrée et des promesses qui, pour l'heure, ne sont pas tenues ou renvoyées aux calendes grecques. **Nous avons, chaque jour, chaque semaine, alerté des dérives inacceptables dans certaines académies.** Dans les groupes de suivis ministériels, le SNETAA-eiL a rappelé les engagements pris lors de la signature d'un protocole de discussion, puis de l'accord signé en mai 2008. Cette période est extrêmement difficile alors que les collègues sont dans le désarroi et l'incompréhension quant aux engagements déviés. Ils ne peuvent se satisfaire de telles conditions de mise en œuvre de cette réforme. Leur colère est légitime.

**Pour les PLP :**

- **Quid de l'indemnité de CCF ?**
- **Quid de l'indemnité de Terminale Bac Pro ?**
- **Quid d'une classe exceptionnelle à l'échelon agrégé pour les PLP ?**

- **Quid de l'accès réel des PLP en S.T.S. (cf. Mon courrier du 26/11/09) ?**

**Pour les élèves :**

- **Quid de la mise en œuvre réelle d'un parcours du CAP au BTS ?**
- **Quid de la mise en œuvre dans les cartes de formation académique d'ouvertures en nombre de CAP par Bac Pro, de secondes professionnelles, de sections BTS ?**
- **Quid des passerelles entre 1<sup>ère</sup> année Bac et CAP ?**
- **Quid des passerelles entre Terminales CAP et 1<sup>ère</sup> année Bac Pro ?**
- **Quid des certifications intermédiaires et de la réalité plus que problématique sur le terrain ?**
- **Quid de l'orientation vers la voie professionnelle et de ses enjeux ?**

La liste pourrait aisément être complétée.

Nous avons tout fait pour vous alerter. Nous avons été dans toutes les réunions et nous vous avons fait part de combien le malaise s'installait et que le calendrier aurait des conséquences irrémédiables. Tout cela est resté sans réponse si ce n'est tergiversation et temporisation.

Je suis au regret, Monsieur le Ministre, de vous informer que, au vu de toutes ces raisons, mon organisation ne participera plus aux groupes ministériels sur la réforme. Le SNETAA-eiL réunira très prochainement ses instances dans l'éventualité de mobilisations qui pourront aller jusqu'à la grève. Nous nous sommes battus pour cette rénovation, nous continuerons le combat pour une application conforme aux textes et aux engagements.

Le SNETAA-eiL a tout fait pour garder le cap sur des engagements ministériels qui s'avèrent aujourd'hui non tenus. Ce n'est pas de notre responsabilité.

Je vous prie de croire, Monsieur le Ministre, en l'expression de ma haute considération.

Christian LAGE  
Secrétaire Général



Ministère de l'Éducation nationale,  
Porte-Parolat du gouvernement

Le Ministre

Paris, le - 3 DEC. 2009

Cher Monsieur le Secrétaire général,

Vous m'avez fait part de votre inquiétude concernant la mise en oeuvre des mesures liées à la reconnaissance des missions des enseignants qui doivent accompagner la rénovation de la voie professionnelle.

Je souhaite par la présente lettre vous apporter la garantie que les différents dispositifs figurant au protocole d'accord du 23 mai 2008 relatifs au volet ressources humaines de la réforme se concrétiseront dans les meilleurs délais et que les engagements du ministère en la matière seront en tout point tenus.

Au-delà de la revalorisation de la part modulable de l'indemnité de suivi et d'orientation des élèves (ISOE) perçue par les professeurs de lycées professionnels qui est déjà intervenue comme suite à la publication de l'arrêté du 16 mars 2009, j'entends aujourd'hui porter à votre connaissance des précisions sur les modalités et le calendrier de mise en place des mesures à venir concernant la généralisation du contrôle en cours de formation (CCF), la rémunération de la correction des épreuves du baccalauréat ainsi que la reconnaissance de l'exercice des fonctions des enseignants de terminale professionnelle.

S'agissant tout d'abord du développement du CCF, la reconnaissance matérielle du surcroît de travail des professeurs qui en seront chargés se traduira par la création d'une indemnité, versée par division et par épreuve évaluée en CCF, dont le taux de base sera majoré en fonction du nombre d'élèves, et qui concernera l'ensemble des diplômes de la voie professionnelle. J'envisage que la mise en place de cette indemnité soit progressive et que le taux de base initial fixé à 83 euros pour l'année scolaire 2010/2011 soit porté à 111 euros à partir de la rentrée 2011.

Monsieur Christian LAGE  
Secrétaire général  
SNETAA-EIL  
74, rue de la Fédération  
75739 PARIS CEDEX 15

110 rue de Grenelle - 75357 Paris 16<sup>e</sup> - Téléphone : 01 47 33 70 00

Par ailleurs, conformément à l'engagement pris, les enseignants qui corrigeront les épreuves écrites du baccalauréat professionnel bénéficieront d'une rémunération revalorisée à hauteur de 5 euros la copie, dès la session 2010.

Concernant l'important et nécessaire investissement futur des enseignants de terminale professionnelle dans l'accompagnement et l'information des élèves, notamment sur la poursuite de leurs études au-delà du baccalauréat, l'institution d'une indemnité spécifique est confirmée. Cette dernière sera mise en oeuvre pour la rentrée 2011, à la faveur du déploiement en classes terminales du cursus rénové. Je vous propose d'examiner la question du champ de ses bénéficiaires, de son taux et de ses modalités d'attribution à l'occasion des tout prochains groupes de travail qui se tiendront sur le sujet.

J'espère que l'ensemble de ces précisions est de nature à dissiper les appréhensions qui se sont exprimées récemment relativement à la finalisation des différentes mesures d'accompagnement de la rénovation de la voie professionnelle - auxquelles le ministre est particulièrement attaché - et qu'ainsi les échanges et travaux engagés se poursuivront, dans l'intérêt de chacun, dans les meilleures conditions et délais possibles.

Je vous prie de croire, Monsieur le Secrétaire général, en l'assurance de ma considération distinguée, et de mon fidèle souvenir.

  
Luc CHATEL

## **II- LE CCF EST FINANCE : TU M'EXPLIQUES !**

**Question :** Oui, j'ai compris que dans le cadre du « Protocole de valorisation de l'enseignement professionnel », le SNETAA a obtenu de réelles avancées pour les PLP et j'en suis fière !

Oui, j'ai vu le texte qui nous attribue +500 Euros comme professeur(e) principal(e) en Bac Pro 3 ans, super ! Et j'en bénéficie !

Oui, je viens de lire l'engagement du Ministre à nous payer 5 Euros la copie de Bac pro session 2010, et je vais en bénéficier, tant mieux !

Oui, j'ai lu le décret qui permet désormais aux PLP d'enseigner dans le supérieur en BTS ou Licence Professionnelle, c'est aussi une réelle avancée, merci SNETAA, alors que les autres ne le revendiquaient même pas ou s'y opposaient !!!

Oui, j'ai compris qu'il y aurait un avantage financier pour celles et ceux qui enseigneraient en terminale Bac Pro 3, et j'attends de connaître les modalités et les conditions de cet avantage voulu par le SNETAA.

Et pour ce que nous allons percevoir pour le CCF (Contrôle en Cours de Formation) j'ai besoin de connaître les modalités : tu peux m'expliquer ?

**Réponse :** Tu as pu vérifier que ce qui a été signé dans le « Protocole d'accord » s'applique, oui, merci SNETAA ! Pour ta question je réponds ! D'abord tu dois savoir que le SNETAA est opposé au CCF : « Casse Contre la Formation » avions nous dit ! Mais le Ministre précédent voulait financer ce « travailler plus pour gagner plus », tant mieux ! Et ce Ministre applique ce qu'a signé le précédent, tant mieux ! Alors nous avons besoin de savoir comment cela se solderait.

**Q :** Et comment cela va s'appliquer ?

**R :** Tu le verras lors de la publication du texte en cours de négociation.

**Q :** Tu peux me dire le contenu ?

**R :** Le principe serait le suivant. Le financement du CCF sera considéré pour tous les diplômes, CAP, Bac Pro. Chaque collègue percevrait un financement selon sa participation au CCF.

**Q :** Et comment se ferait le calcul de ce que je vais toucher ?

**R :** Il serait tenu compte d'une part du nombre de classes où tu exerces, du nombre de CCF que tu évalues en épreuves ou « sous épreuves », et du nombre d'élèves.

**Q :** Et pratiquement cela correspond à quoi ?

**R :** Le Ministère a défini ce financement déjà en fonction du nombre d'élèves. L'indemnité serait différente si tu as moins de 15 élèves, ou si tu as jusqu'à 25 élèves, ou plus par exemple ; et selon le nombre d'épreuves CCF validées.

**Q :** Et je peux compter sur quoi pour me financer ce « travailler plus » ?

**R :** Selon la somme définie et arrêtée tu percevras une totalité calculée et variable selon la réalité des contraintes du CCF pour chacun(e).

**Q :** Et concrètement, dis-moi ! C'est quoi ?

**R :** Selon ce qui est annoncé, tu as compris que cela peut varier selon les disciplines ! Par exemple si c'est pour un collègue PLP qui a 18h et 18 classes et 2 sous épreuves en CCF, il peut percevoir un total de plus de 3600 euros annuels, alors que nous n'avions rien auparavant ! Ce n'est pas rien !

**Q :** Super ! Une autre avancée conséquente obtenue par le SNETAA ! Vous nous informerez bientôt de la réalité de ces contenus ?

**R :** Oui, dès que ce sera officiel, suite à notre négociation, pour attester de l'application de ces modalités.

*A suivre !!!*

### **III- LE SNETAA-eiL REVENDIQUE LA FIN DE LA PRECARITE DU METIER DE PLP**

syndicat  
national de  
l'enseignement  
technique  
action  
autonome



Paris, le mardi 8 décembre 2009

#### **COMMUNIQUE DE PRESSE**

##### **Le SNETAA-eiL est contre toute forme de masterisation pour les PLP et ne se résoudra à aucun amalgame**

Le SNETAA-eiL s'est toujours opposé aux choix gouvernementaux ou d'organisations syndicales de la masterisation pour le recrutement des professeurs.

Il n'a jamais, dans ses mandats, revendiqué un recrutement de professeurs au niveau de la maîtrise (Bac +4) ni même au niveau du master 2 (Bac +5).

Il s'est gardé de rentrer dans des discussions qui casseraient l'unité du corps des PLP et opposeraient enseignement général à enseignement professionnel.

D'autant plus que la précarité de l'enseignement est criante dans la voie professionnelle : 75% des contractuels du Second Degré sont sur des postes de PLP en particulier dans les disciplines professionnelles.

Notre revendication première est d'augmenter considérablement les places aux concours de PLP, de rééquilibrer les recrutements entre disciplines générales et disciplines professionnelles et de garantir l'unicité du corps par leur statut consolidé en 2001 (18 heures pour tous sans annualisation ni globalisation, mais avec harmonisation des conditions de travail).

Notre appel est un appel simple :

- augmenter le nombre de PLP recrutés,
- ouvrir des concours et des examens professionnels dans la voie professionnelle pour les contractuels
- lutter contre la précarité.

74 rue de la Fédération  
75739 Paris cedex 15

tél. 01 53 58 00 30  
fax 01 47 83 26 69

snetaanat@aol.com  
www.snetaa.org

Le SNETAA-eiL refuse « la masterisation » qui est un piège destructeur qui ne répondra ni à l'attente des collègues ni à l'avenir du système éducatif, ni aux besoins des jeunes.

Il ne peut se mobiliser le 15 décembre sur la plate-forme proposée : il n'y a pour nous pas à se mobiliser « pour une bonne masterisation » mais contre toutes formes de masterisation.

Le SNETAA-eiL appelle à l'unité la plus large pour combattre la précarisation de nos métiers et les réformes aux objectifs destructeurs pour les personnels et leur statut de fonctionnaire.

Ni « bonne » ni « mauvaise » masterisation !  
Agissons pour des recrutements à la hauteur des défis que l'école Républicaine a à relever !

Les conditions ne sont pas remplies pour mobiliser les collègues le 15 décembre.

L'action doit construire des mobilisations pour lutter contre la précarisation de nos métiers, pour défendre les contractuels, pour réussir une réforme de la voie professionnelle.

#### **IV- MUTATIONS 2010 : PREFEREZ LE SNETAA-eiL**

##### **CHOISISSEZ !**

- **Soit** vous faites tout seul, vous savez lire le BO !
- **Soit** vous avez été naïfs et avez fait confiance à une société privée, une plate-forme téléphonique utilisant des intérimaires. Là, c'est plus grave : rien n'engage notre administration si les réponses ne sont pas fiables, si les conseils donnés se révèlent incomplets ou inadéquats : lamentable !

Il ne fallait pas supprimer des postes dans les services de gestions où les personnels titulaires expérimentés connaissent le fonctionnement : déplorable !

Donc, autant à l'inter qu'à l'intra ne vous laissez pas tromper !

- **Soit vous préférez le SNETAA-eiL** qui a fait preuve depuis longtemps de son efficacité. D'abord par son rôle important d'informations précises et spécifiques pour chaque mouvement et chaque discipline : on est des pro ! Et par tous les moyens militants mis à la disposition des collègues : sa revue « mutation », le site national et les sites académiques, les nombreuses réunions animées par des élus paritaires expérimentés dans toutes les académies, les rencontres, les appels téléphoniques, vos mails... Ensuite, le suivi et la défense de votre dossier individuel pour le contrôle du barème et la réparation d'erreurs. Enfin votre défense aux mouvements spécifiques ou au mouvement inter puis intra où le SNETAA intervient en CAPN ou CAPA.

Le SNETAA a des élus dans toutes les académies !

Donc, **oui, préférez le SNETAA-eiL** pour votre information et votre défense afin d'éviter que puissent s'installer l'arbitraire et la déréglementation.

**« ... le droit ne s'use que si on ne s'en sert pas !!! »**

#### **V- TOUJOURS TROP « COURT » : QUEL MEPRIS !**

Dans les années soixante, il était question de l'enseignement professionnel « court » : les CET (Collèges d'Enseignement Technique) qui accueillent des jeunes sortis de 5ème qui préparaient un CAP (Certificat d'Aptitude Professionnelle) en 3 ans.

Dans les années soixante-dix a été créé le BEP (Brevet d'Enseignement Professionnel) en 2 ans après la 3ème ; toujours qualifié d'enseignement professionnel « court ».

Dans les années quatre-vingt le CET est devenu le Lycée Professionnel (LP) et a été créé le Baccalauréat Professionnel en suite du BEP. Et le qualificatif d'enseignement professionnel « court » est resté !

Dans les années 2000, suite à la réussite du Bac Pro, l'action de poursuite d'études en LP vers le BTS (Brevet de Technicien Supérieur) a été réussie (en 2009). Et là, le mépris continue : ce n'est que de l'enseignement supérieur « court » vers un BTS ou un DUT (Diplôme Universitaire de Technologie) ou une Licence Professionnelle.

Quand les observateurs cesseront-ils de qualifier de « court » et de déprécier l'enseignement professionnel public du CAP à la Licence Professionnelle ? C'est une attitude très française de mépris pour l'enseignement professionnel : totalement inacceptable ! Et qui en paye les conséquences !

Si nous observons nos partenaires européens, aux mêmes cursus professionnels, ce sont 2/3 des élèves qui fréquentent un établissement professionnel (77,9 % en Autriche, 78 % en République Tchèque, 74 % en Slovaquie, 69 % en Belgique, 67,5 % au Pays-Bas, 65 % en Finlande, 64,2 % en Suisse, 62,9 % au Luxembourg, 60 % en Italie et Norvège, 59,4 % en Allemagne... par exemple).  
Et en France ? Moins de 40 % seulement !  
Un peu « court »... n'est-ce pas !?

Le SNETAA est fier d'avoir, pendant des décennies, participé à l'élévation des niveaux de qualifications dans l'enseignement professionnel, valorisé l'enseignement professionnel, favorisé la qualification de millions de salariés et d'entrepreneurs.  
Mais c'est encore un peu « court » pour répondre aux besoins.  
L'enseignement professionnel ne mérite pas ce mépris français !

## **VI- BILLET D'HUMEUR : CONTRADICTIONS !**

Comment le dire poliment ?

Vouloir nous faire prendre des « vessies pour des lanternes » peut être la formule adaptée et bien gentille !

D'un côté : ils nous vantent la magnifique institution qu'est l'Education Nationale. Elle doit participer à la réussite de tous les élèves, à leur promotion vers des diplômes plus élevés, à leur insertion. Ce doit être un travail collectif de l'équipe pédagogique, de l'équipe éducative, une solidarité forte. Il y a même eu l'invention d'« un conseil pédagogique ». Et ils nous parlent de solidarité, de sécurisation des parcours professionnels... on pourrait y croire !

D'un autre, ils mettent en place une dynamique opposée ! Le chacun pour soi absolu ! La musique est bien différente dans le contenu des textes en cours d'application ou à venir. Une rupture totale :

- Traitements individualisés, heures supplémentaires pour gagner plus, prime de fonction et de résultats (PFR), concurrence entre les personnels, rendement, productivité, mérite, arbitraire, déréglementation, précarité et menace de mobilité forcée voire d'éviction... hors du statut !

Et avec ces menaces sur nos conditions de travail et nos carrières, vous resteriez zen ? Je ne peux le croire !

Seul(e) on ne peut rien contre ces régressions en perspective ! Soyons massivement syndiqué(e)s, c'est l'outil premier de notre défense, local et national.

Moi, je fais confiance au SNETAA-eiL qui a déjà prouvé son efficacité mais je sais que nous devons convaincre des collègues qui n'ont pas encore intégré l'ampleur du danger !

## **VII- MODALITES D'APPLICATION DE LA LOI LIEE A LA MOBILITE ET AUX PARCOURS PROFESSIONNELS DANS LA FONCTION PUBLIQUE**

**Une circulaire interministérielle** (Ministère de la Fonction Publique, Ministère de l'Intérieur, Ministère de la Santé et des Sports et Secrétariat d'Etat aux Collectivités Territoriales) **du 19 novembre 2009** précise les modalités d'application des principales dispositions de la loi du 03 août 2009, relative à la mobilité et aux parcours professionnels dans la fonction publique (JO du 6 août 2009).

Sous couvert de « moderniser les pratiques de recrutement et de gestion des ressources humaines dans la fonction publique », la nouvelle loi offre un nouveau cadre de déréglementation statutaire.

**Le SNETAA-eiL refuse cette nouvelle déréglementation !**

La loi assouplit les conditions de détachement et d'intégration entre corps et cadres d'emploi de la fonction publique, donne droit à l'intégration au-delà d'une période de cinq ans de détachement et au départ à la mobilité et reconnaît mutuellement les promotions obtenues en position de détachement. La loi peut donc maintenant faciliter la mobilité forcée, sous couvert de bons sentiments... Et ceci ne fait que commencer !

**Concernant le recrutement, la circulaire annonce l'harmonisation des conditions de remplacement des fonctionnaires et le recours à l'intérim !** Quid du savoir-faire indéniable lié à chaque spécialité de la fonction publique ? Un enseignant s'appellera bientôt un « animateur de classe »... La circulaire prévoit aussi la « poursuite du dispositif d'accompagnement des mobilités des fonctionnaires de **La Poste** ». Bel exemple de mobilité forcée, de casse des services publics, de déréglementation statutaire ! **Le SNETAA-eiL s'oppose fermement au démantèlement du service public, seul garant de l'égalité d'accès à des domaines tels que l'éducation ou la santé !**

## **VIII-DES NOUVELLES DES CPC (COMMISSIONS PROFESSIONNELLES CONSULTATIVES)**

11° CPC – Logistique et transport :

La quatrième session du groupe de travail sur l'écriture du **BAC PRO « CONDUCTEUR TRANSPORT ROUTIER MARCHANDISES »** (c'est le nom qu'il porte pour le moment) vient de se dérouler à Paris.

L'écriture du référentiel du BAC avance rapidement. Le RAP qui a été écrit par les professionnels du transport sert de support de travail à l'équipe pour rédiger la liste des compétences et des savoirs associés.



Parallèlement au BAC, l'écriture d'un **CAP « CONDUCTEUR LIVREUR DE MARCHANDISES »** (c'est aussi le nom qu'il porte pour le moment), qui sera le diplôme intermédiaire en fin de première (avant la terminale), est aussi en cours d'écriture. Là aussi les travaux sont bien avancés.

Une autre équipe travaille sur la rénovation du **CAP Déménageur**.

La prochaine session de travail en commun est prévue mi-décembre avec, semble-t-il, la présence des représentants du ministère du Développement Durable, (le service des permis de conduire). Nous aurons des informations sur l'évolution des permis de conduire...

Le principe de la Conduite Encadrée pour les lycées professionnels est en cours de validation et **ne se mettra en place dans les lycées que sur la volonté des équipes pédagogiques**. Le système qui existe déjà en auto école a été retenu dans son ensemble avec quelques petites particularités pour l'éducation nationale.

Le BAC et le CAP doivent être validés en CPC en janvier ou février 2010 avec une mise en place dès la rentrée de septembre 2010.

### 3° CPC - : sous commission Electrotech, Electronique, Automatismes et informatique :

Modification du règlement d'examen du CAP PRO-Elec.

Présentation du référentiel de la Mention Complémentaire Technicien des Services à l'Energie qui concerne les titulaires de bac pro TISEC et TMSEC, éventuellement le bac pro TFCA. Une autre Mention Complémentaire est à l'étude : Technicien en Energies Renouvelables dont le vivier principal serait le bac pro ELEEC (éventuellement TISEC et TMSEC).

*Il y aurait 5000 installations photovoltaïques par mois en France, il y a 300 000 électriciens en activité et le déficit d'emploi (nombre d'emplois disponibles) serait de 12000.*

Notre représentant SNETAA a fait remarquer les difficultés d'organisation des CCF sur le terrain.

La réglementation sur l'habilitation électrique devrait évoluer en janvier 2010.

Le BTS MAI est à rénover, peut être aussi les BTS Domotique, SEN, IRIS, Electrotech, Fluides Energies Environnement qui se « mélangent » dans le domaine de la « maison intelligente ». Le BTS Domotique pourrait être abrogé au profit d'une licence pro.

La CPC a évoqué aussi les difficultés liées à l'intégration de la certification intermédiaire : CAP et BEP niveau V dans le cursus vers le BAC niveau IV.

Une précision a été donnée pour le bac SEN : les mesures physiques doivent se faire sur systèmes réels et non sur maquettes de laboratoire.

### 15° CPC - Commerce et Distribution :

Validation du BAC PRO Service-Accueil-Conseil.

Présentation du programme d'Economie-Droit de la voie professionnelle.

### 16e CPC – Tertiaire Administratif :

Rénovation du bac pro Secrétariat et du bac pro Comptabilité.

19° CPC - Coiffure, Esthétique et Services connexes :  
Présentation du référentiel du Bac pro Perruquier.  
Rénovation BTS Esthétique cosmétique.  
Actualisation du BP Coiffure.

20° CPC - Secteur sanitaire et social :

Le 25 novembre, la 20e CPC du Secteur Sanitaire et social a mandaté un groupe de travail pour construire le RAP (Référentiel des Activités professionnelles) pour un **BAC PRO SANITAIRE ET SOCIAL (5 abstentions, 14 pour)**.

Le SNETAA e.i.L soutient la création de ce bac pro tant attendu par un nombre d'élèves important !

Cette possibilité nouvelle d'accéder au niveau IV devrait jouer le rôle d'ascenseur social et surtout **permettre à des élèves qui pouvaient prétendre rentrer dans les formations diplômées d'état, d'y accéder dans leur cursus scolaire.**

Enfin le périmètre professionnel de ce diplôme devra être le plus large possible (ne pas se cantonner au sanitaire), ce qui permettra aux élèves plus de mobilité professionnelle et une possibilité d'adaptation à des fonctions et des postes variés.

Les travaux au sein de cette CPC ont débuté il y a 18 mois. Ainsi que la Logistique-Transport, l'Hotellerie-Restaurant, l'Optique-Lunetterie, le secteur Sanitaire et social n'est pas encore entré dans la rénovation. La particularité de ce secteur est qu'il relève de plusieurs ministères : Santé, Agriculture, Emploi et Affaires sociales.

Le bac pro SPVL : le diplôme intermédiaire devrait être le CAP Agent de prévention et de médiation.

La création d'un BAC pro pour le « secteurs du service à la personne » pose la question du maintien des passerelles et des correspondances avec les diplômes des autres ministères et le souci d'une cohérence entre tous ces diplômes.

Pour l'Education nationale : aujourd'hui 25 000 jeunes préparent un BEP CSS. Sans possibilité d'accéder à un niveau IV, les élèves changeront de secteur. La création d'un BAC PRO pourrait aussi concourir à la reconnaissance de métiers du service à la personne.

Les compétences nécessaires pour les activités du secteur sont caractéristiques d'un niveau IV.

La filière Optique-lunetterie.

Le bac pro Assistant opticien devrait être validé d'ici le 31 décembre.

La filière Prothèse –dentaire :

Les travaux concernant le bac pro sont en cours. La profession évoluant fortement dans le domaine des technologies, la CPC a décidé la **création d'un BTS**, qui permettra aussi l'accès aux fonctions de responsable de laboratoire.

6e CPC – Chimie :

Création d'un bac pro METIERS DE L'EAU.

## **IX- CHS – CHSCT : OU EST LA DIFFERENCE ?**

Bien peu, hélas, se soucient du cadre « Hygiène – Sécurité – Prévention ». Pourtant, c'est une dimension importante de notre métier que nous ne devrions pas négliger.

Mais nous n'avons pas su, ou pas voulu, nous investir dans ce cadre où nous avons un rôle efficace à jouer pour faire améliorer notre cadre de vie au travail.

Souvent nous nous contentons de pester contre ce qui ne va pas mais cela reste une rouspétance plutôt qu'une action efficace que nous devrions mener ; et les critiques s'expriment régulièrement mais sans suite hélas !

*« Il y en a marre de ces chiottes qui puent ! »*

*« Ce mobilier scolaire, il n'est pas du tout ergonomique ».*

*« L'établissement, il n'est même pas adapté pour les handicapés ! »*

*« Dans le privé, l'inspecteur du travail il n'accepterait pas ce qu'il se passe ici ! Et nous formons de futurs travailleurs ! »*

*« Tu ne crois pas que les normes électriques ne sont pas respectées ? »*

*« Je ne suis pas sûr qu'on respecte les normes pour les produits toxiques et l'élimination des gravats ou des produits nécessitant des tris sélectifs : papiers, piles, cartouches d'encre, huiles usagées, etc... »*

*« C'est pas possible de travailler dans des salles aussi nulles au niveau sonore ! »*

*« On n'est pas gâtés avec le « look » extérieur de l'établissement, ni les peintures tristounettes dans nos locaux ! »*

*« On n'a même pas de visite médicale comme pour les autres salariés puisqu'il n'existe pas de réelle médecine de prévention dans l'Education Nationale ! Nul ! »*

Etc... Et nous ne sommes pas avarés de ces critiques justifiées.

Nous avons des outils pour favoriser les solutions à nos critiques mais nous ne les utilisons pas ou peu ! Dommage !

Dans les LP – LT – EREA, en particulier, il y a des CHS (Commission d'hygiène et sécurité) obligatoires. Mais les enquêtes attestent qu'il y a 75% des établissements concernés où ne se réunit pas trois fois par an cette CHS alors que ce peut être un outil efficace pour faire avancer les solutions aux problèmes d'« hygiène – sécurité – prévention » constatés. Encore faut-il investir la CHS et la faire fonctionner ; ce serait déjà une avancée utile.

**Mieux !** Après des décennies de combat syndical sur ce sujet, un espoir de renforcement des décisions à prendre apparaît.

Nous étions contraints de n'aborder que l'« hygiène – sécurité – prévention » dans cette instance.

Au niveau ministériel, le « CHS » (Comité d'hygiène et sécurité) va devenir un « CHSCT » (Comité d'hygiène et sécurité et conditions de travail). C'est une évolution importante résultat d'un long combat syndical ! Oui, il sera possible d'aborder les « conditions de travail » désormais et c'est une avancée importante.

Et ce n'est pas qu'une question de sigle !

C'est à nous de faire vivre ce qui doit partout devenir une « CHSCT » pour pouvoir aborder tous les contenus de cette préoccupation.

C'est vraiment dans cette perspective revendiquée de longue date par le **SNETAA** que nous souhaitons une action forte des Collègues. Pouvoir revendiquer localement aussi pour les « conditions de travail » : ce sera une avancée ! Ne soyons pas rétifs ou indifférents : prenons toute notre place dans ces instances pour exprimer nos

revendications et espérer les faire aboutir. C'est important, et le **SNETAA** compte sur vous pour faire satisfaire vos revendications.

Ajouter « CT », ce n'est pas neutre !

Aborder les « CT » (Conditions de travail) jusqu'au niveau local, c'est enfin un immense chantier ouvert où nous espérons que les collègues du **SNETAA** seront les acteurs efficaces de cette avancée en s'impliquant fortement dans cette perspective.

Nous comptons sur vous ! Votre avenir, c'est vous qui l'écrirez !

## **X- GRIPPE A H1N1 : Y A-T-IL DES RETRAITE(E)S VOLONTAIRES ?**

Le rectorat de Paris m'adresse une missive fort sympathique !

Vous la trouverez en annexe.

Au premier abord, cet appel part d'un bon sentiment vous direz vous. Solidarité Nationale, volontariat, et même vacations : tout y est ! Comment ne pas y être sensible ? Et pourtant, sachant que « tout flatteur vit aux dépens de celui qui l'écoute », j'ai du mal à répondre ! Je n'ai pas oublié la phrase de l'actuel Premier ministre qui qualifiait les retraités d'« improductifs » pour mieux attaquer les retraites depuis 2003, imposer les régressions et la décote, et continuer depuis à attaquer leur pouvoir d'achat, à accroître les déremboursements de tous types en matière de santé, à rompre la solidarité intergénérationnelle, à chercher à casser le système par répartition, et à attaquer les mutuelles pour mieux enrichir les assurances privées, à fermer des hôpitaux et des maternités, à priver la sécurité sociale de ses moyens par des cadeaux aux entreprises et même de la part de l'Etat qui ne finance pas ce qu'il lui doit...

Alors je me suis dit que cette démarche procédait de la même démarche que d'autres :

- Ils se souviennent qu'existent des retraités quand il y a une grève pour assurer la garde des élèves : là aussi j'aurais dit NON ! Syndicaliste, je ne veux pas être un « briseur de grève » ! Et ils ont tellement supprimé d'emplois que n'existent plus les personnels d'encadrement nécessaires !

- Ils se souviennent qu'existent des retraités récents pour les solliciter pour exercer des fonctions de professeurs remplaçants par manque de vivier de professeurs parce que les réductions d'emplois dans l'Education Nationale sont énormes ! Et pour économiser (pour financer le « bouclier fiscal » ?) il n'y a plus de titulaires remplaçants ni de vivier de non titulaires dans de nombreux lieux ! Là non plus je ne vais pas agir contre ma profession et mes revendications de toujours !

- Ils se souviennent aussi qu'existent des retraités récents pour cette « solidarité nationale ». Mais je ne veux pas non plus « manger le pain » de mes camarades de la Fonction Publique hospitalière et de tous les personnels de santé : médecins, infirmières dont les recrutements sont de plus en plus réduits pour mieux privatiser le secteur de la santé...

Trop, c'est trop !

J'ai envie de répondre : « Vous me prenez pour un con » ?

Et d'ajouter : « Que le Recteur de l'académie, le Directeur, la Secrétaire Générale, les IA et les membres de leurs cabinets donnent l'exemple pour commencer ! »

Pour ma part, je continue à militer pour d'autres causes de solidarités nationales, et le syndicalisme aussi en est une importante parmi d'autres.

Si vous souhaitez participer à cet effort collectif de solidarité nationale, je vous demande de bien vouloir adresser vos coordonnées à Mlle Jessica Popotte à l'adresse courriel suivante : [jessica.popotte@ac-paris.fr](mailto:jessica.popotte@ac-paris.fr) ou par téléphone au 01 44 62 46 27, en précisant le cas échéant les questions que vous souhaiteriez poser sur cette mission particulière.

Vous voudrez bien faire figurer les renseignements suivants :

- Noms
- Prénoms
- Adresse personnelle
- Téléphone
- Adresse courriel

Je vous remercie de l'intérêt que vous voudrez bien porter à cette demande dans le cadre d'une campagne qui constitue – au plan national – une priorité sanitaire et mérite l'attention de tous.

Veillez agréer, Madame, Monsieur, l'assurance de mes sentiments les meilleurs.



MINISTÈRE DE  
L'ÉDUCATION NATIONALE

MINISTÈRE DE  
L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR  
ET DE LA RECHERCHE



Pour le Recteur de l'Académie de Paris,  
pour le Directeur de l'Académie de Paris,  
et par délégation,  
la Secrétaire Générale de l'Enseignement Scolaire.

Monique RAUX

Affaire suivie par :  
Monique RAUX  
Secrétaire générale  
[ce.sg@ac-paris.fr](mailto:ce.sg@ac-paris.fr)  
Tél : 01 44 62 40 07  
N/ref : SG/MR/09-138

Paris, le 1<sup>er</sup> décembre 2009

Le Recteur de l'académie,  
Chancelier des universités de Paris

à

Mesdames et Messieurs les fonctionnaires  
honoraires récemment retraités de  
l'académie de Paris

RECTORAT  
DE L'ACADÉMIE  
DE PARIS

**Objet : Grippe A H1N1 : vaccinations**

CHANCELLERIE  
DES UNIVERSITÉS  
En Sorbonne  
47, rue des Ecoles  
75230 Paris cedex 05  
Tél : 01 44 46 22 11  
Fax : 01 44 46 20 10

Madame, Monsieur

Vous avez récemment quitté les fonctions que vous exerciez au sein de l'académie de Paris pour bénéficier d'une retraite dont je souhaite bien volontiers qu'elle vous apporte toutes les satisfactions nouvelles que vous pouviez en attendre.

ENSEIGNEMENT  
SCOLAIRE  
94, avenue Gambetta  
75994 Paris cedex 20  
Tél : 01 44 62 40 40  
Fax : 01 44 62 12 72  
Site internet  
[www.ac-paris.fr](http://www.ac-paris.fr)  
[www.sorbonne.fr](http://www.sorbonne.fr)

C'est au nom du service public auquel vous avez apporté votre participation durant de nombreuses années que je suis amené à solliciter de votre part un acte de volontariat supplémentaire pour participer à l'effort exceptionnel que constitue l'organisation de la campagne de vaccination contre le virus de la grippe A H1N1.

Dans l'urgence qui se manifeste à apporter une réponse complète à un besoin massif de la population, Monsieur le Préfet a souhaité que toutes les bonnes volontés soient sollicitées afin d'encadrer et d'intervenir dans la mise en place des centres de vaccinations auxquels les compétences des personnels de santé ne peuvent suffire.

Ces centres sont actuellement implantés dans douze gymnases parisiens, nombre qui pourrait être augmenté en tant que de besoin par affectation de personnels volontaires sollicités sur la base de vacations minimales de quatre heures par jour. Toutes précisions complémentaires seront bien évidemment apportées aux personnes qui en exprimeront le désir.

## **XI- POSTES AUX CONCOURS PLP 2010 : INSUPPORTABLE !!!**

Supprimer un poste sur deux avec les départs à la retraite : cela se traduit d'abord année après année par des suppressions de postes aux concours externes et internes.

Pour 2010, la suppression est encore plus importante qu'en 2009 et 2008. Pour les PLP, y compris. **INSUPPORTABLE !!!**

\* Moins de postes aux concours PLP que le nombre de départs en retraite ! On est très loin de la suppression d'un départ sur deux en retraite ! **Lamentable.**

\* Près de 9 000 non titulaires en LP-SEGPA-EREA et en prévision 1644 postes aux concours externes et internes : **le compte n'y est pas, là non plus !** D'autant que seront déduits de ces 1644 postes PLP les réussites dans d'autres corps et qui ne sont plus retenues en listes complémentaires. Toujours moins de PLP titulaires : **déplorable !**

\* De plus en plus d'élèves en lycée professionnel avec la revalorisation de l'enseignement professionnel du CAP au Bac Pro et au BTS ou licence professionnelle et moins de PLP titulaires : **ça dysfonctionne totalement !**

\* Une deuxième langue doit être enseignée en BAC PRO et c'est très bien pour la continuité des études. Mais il y a 0 poste aux concours PLP Lettres-Espagnol, Lettres-Allemand, Lettres-Italien... **plus que contestable !**

\* Plus du tout de concours dans les « petites disciplines » de PLP depuis maintenant 7 ans : **c'est scandaleux !** Et avec cela on veut développer l'accueil dans les métiers d'art, l'horticulture, et nombre de disciplines d'insertions évidentes : **très grave !**

\* Pour des disciplines qui semblent favorisées relativement en nombre de places, **ce n'est qu'une foutaise** ; par exemple : 190 places au total en PLP Bio-Santé-Environnement, ce n'est pas assez pour pourvoir les besoins en postes vacants dans 3 académies ! 200 postes en vente c'est insignifiant par rapport aux 400 postes vacants plus l'équivalent distribué en heures supplémentaires année ! En Lettres-Histoire, 230 postes seulement à l'externe plus l'interne mais les départs en retraite 2009-2010 de PLP LH sont énormes et plus de trois fois ce chiffre et les HSA couvrent des centaines de postes ! **Désespérant !**

\* De nombreuses disciplines disparaissent des concours PLP. 0 poste aux concours externes et internes en PLP Productive : le secteur industriel doit-il être abandonné : il n'en est pas question ! Zéro poste au concours Comptabilité-Bureautique interne, 0 poste au concours Hôtellerie - Service : **stupéfiant !** Une vraie casse organisée !

Nous cesserons ici une litanie, qui pourrait se poursuivre, contre ce qui ressemble de plus en plus réellement à une casse organisée de l'enseignement professionnel public et laïque en tarissant les recrutements de PLP titulaires dans le secteur où proportionnellement il y a le plus de non titulaires et aussi de très nombreuses HSA !

Nous ne pouvons que douter sérieusement du respect, signé par un Ministre, de valorisation de l'enseignement professionnel si on le prive à long terme de recrutement de professeurs titulaires et formés pour toutes les disciplines.

Le SNETAA-eiL demande, et désormais exige, que le Ministère revoit vite sa copie et accroisse sérieusement le nombre de postes de PLP aux concours pour répondre aux besoins spécifiques et énormes dans ce secteur, pour rendre crédible l'intention de valoriser l'enseignement professionnel, ou persévérer dans ce malthusianisme et cet ostracisme vis à vis des PLP au niveau des recrutements constituerait une déclaration de guerre dans ce secteur !

Nous attendons une réaction urgente du Ministère pour corriger ces chiffres de besoins en recrutements.

Pas d'action pour des créations de postes aux concours PLP entraînerait automatiquement de fortes réactions que nous comprendrons et accompagnerions.

## **XII- PROMOTIONS CORPS GRADE ANNEE 2010**

Le SNETAA-eiL revendique toujours un rééchelonnement de la grille hors-classe sur l'ensemble de la grille de la classe normale. Pour autant, la hors-classe est pour l'heure un élément indéniable de revalorisation des collègues « normalement » les plus anciens. En tout ce doit être 15 % des collègues du corps concerné (certifiés, PLP, EPS, CPE) qui doivent être hors-classe.

Le SNETAA-eiL dénonce la politique de critères différents d'une académie sur l'autre qui intègre la politique de « méritocratie » terriblement injuste pour de nombreux collègues.

Pour autant, le bulletin officiel n°47 du 17 décembre 2009 est paru concernant l'avancement à la hors-classe des Certifiés, PLP, Professeurs d'EPS, CPE. Vous devez vous y référer et contacter votre Secrétaire académique qui saura vous guider dans votre demande et vous donner les critères académiques retenus.

Pour l'heure, le nombre de hors-classe n'est pas encore connu, ni nationalement, ni académiquement.

## **XIII-RESULTATS VOTE D'ORIENTATION DU SNETAA-EIL**

Le vote d'orientation est achevé, le SNETAA doit retrouver toute sa sérénité et mettre toutes ses forces au seul service de ses adhérents et de la sauvegarde de l'enseignement professionnel.

Seuls les adhérents comptent. Seul l'enseignement professionnel et laïque compte !

Les résultats sont clairs : AUTREMENT a bénéficié majoritairement de la confiance des adhérents et peut continuer à la tête du syndicat à mettre en œuvre son projet syndical qui tient en une seule volonté : **quels que soient les enjeux, maintenir un SNETAA fort et indépendant**. C'est pour cela qu'il faut parachever la rénovation de la voie professionnelle en obtenant partout les moyens prévus dans les textes pour un parcours du CAP au BTS en LP.

C'est pour cela qu'il faut débattre de l'avenir du SNETAA à l'aune du débat sur la représentativité et poser maintenant clairement la question de notre devenir fédéral. Le débat est plus que lancé dans toutes les organisations syndicales. Nous devons, nous aussi, en parler et ne pas laisser croire que cela n'existe pas, et faire semblant, comme s'il ne se passait rien. Ce serait enlever les chances au SNETAA de peser sur son avenir. Ce serait laisser mourir le SNETAA-eiL. Ce n'est pas le choix qu'ont fait les adhérents.

De nouvelles instances se mettent en place en janvier avec le Conseil National qui élira le Bureau National et celui-ci élira le Secrétariat National et le Secrétaire Général. AUTREMENT vous avait dit qui étaient ses candidats.

C'est pour cela que les académies doivent entre le 4 et le 15 janvier organiser des CSA extraordinaires afin d'élire les responsables : Bureau Académique, S3...

Ces instances respecteront scrupuleusement le score réalisé par chacun des CRAS. Le temps électoral est achevé. La démocratie s'est exprimée. Le SNETAA doit continuer son travail et poursuivre sa route. Chacun doit respecter le verdict des adhérents. Il y a maintenant une majorité, une minorité, cela ne doit pas nous empêcher d'œuvre pour le seul intérêt général. Pour autant, il faut que le temps de la contestation systématique et des invectives cesse.

Ainsi le SNETAA-eiL fera ce qu'il doit faire.

Un individu, Laurent PIAU, a essayé de déstabiliser la direction par ses écrits polémiques mais surtout injurieux et diffamant. En septembre, il avait adressé à tous les adhérents un courrier expliquant que la direction : « tous pourris », n'observait pas les mandats et « piquait dans la caisse ». Le SNETAA et les personnes mises en cause ont porté plainte en diffamation. Cet individu a fait la preuve qu'il possédait le fichier national (comment l'a-t-il ?). C'est pour cela que le SNETAA a profité d'un problème de fonctionnement du fichier pour établir une maintenance en revoyant toutes les problématiques d'accès et de sécurité. Une enquête a été lancée. Tous les codes seront changés et tous les adhérents recevront en janvier de nouveaux mot de passe et login sur leur carte d'adhérent. Ils pourront obtenir des infos sur l'espace adhérent du site du SNETAA-eiL. Le service sera meilleur pour les adhérents et sûr.

Par ses écrits, ses envois de mails, l'attitude de Laurent PIAU n'est plus en adéquation avec les valeurs du SNETAA inscrites dans nos statuts et règlement intérieur. C'est pourquoi une commission de 5 membres du Bureau National a décidé le 9 décembre de l'exclure définitivement de notre organisation. Cette sanction avait été différée pour qu'il puisse librement se présenter à nos élections : tout n'est pas permis, surtout pas les attaques contre les personnes, les menaces, les accusations qui fleurent la démagogie et le populisme et qui n'a pour but que de casser l'outil syndical mis à votre disposition. Ses écrits sur son blog pendant le vote d'orientation en se victimisant mais surtout



en stigmatisant les responsables AUTREMENT démontrent si besoin était la rupture entre lui et nos valeurs : il n'est pas un syndicaliste responsable. Il est vrai qu'il est passé du statut d'adhérent à celui de conseiller technique au siège national sans en connaître le terrain des revendications syndicales, alors pourquoi parler si longuement de ce monsieur, car quelque part en parler, c'est le faire exister ? Il ne cessera pas de poursuivre le SNETAA-eiL et ses responsables. Sa haine sans limite pourrait entraîner d'autres collègues. A chacun ses choix ! Sa dernière trouvaille n'est-il pas de proclamer que les élections internes ont été manipulées, truquées ? Aussi, après un référendum d'heure à heure pour modifier le vote d'orientation est-il tenté maintenant de nouvelles procédures pour faire annuler ce vote. Peu importe que les adhérents n'aient pas apprécié ses écrits, ses méthodes, il continuera car il ne s'interroge pas pour savoir pourquoi la liste sur laquelle il était a perdu. En un mot, il se moque des adhérents, de vous. Il a un compte à régler pour lui et la justice n'a que cela à faire.

C'est pourquoi mes chers collègues, le National a tout fait pour ne pas polémiquer avec les différents courants car nous pensions au moment où nous devrions travailler ensemble. En revanche, continuer avec certains est impossible, poursuivre avec Laurent PIAU en est l'exemple même, la rupture est consommée, il n'a plus rien à faire parmi nous.

Nous pouvons aujourd'hui l'affirmer : toutes les garanties ont été données pour le vote des adhérents ; pour la réception des votes et le dépouillement en présence d'observateurs. D'ailleurs personne n'a matérialisé de réserves à l'issue du dépouillement.

Alors encore une fois, chacun doit accepter le choix des adhérents et cesser de croire et laisser croire que le scrutin a été entaché d'irrégularités. Ce sont les excuses d'un Laurent PIAU, des mauvais perdants : ceux qui veulent régler des comptes à tout prix, avec pour passion la haine, nous leur disons : les adhérents n'ont pas à être les otages de qui que ce soit ! Le syndicat est là pour vous défendre, pas pour vous prendre en otages.

Notre congrès national aura lieu en mai. Les congrès académiques auront lieu dans toutes les académies pour les préparer. Avançons et investissons toutes nos forces dans la réflexion sur nos mandats, notre avenir dans notre environnement syndical. Ensemble et rassemblés, pour ceux qui veulent se rassembler et travailler ensemble, dans le respect de nos différences et l'acceptation de la démocratie, nous développerons un SNETAA-eiL gagnant. Pour vous et pour vous seuls !

#### **XIV- L'A.P. - SITE**

Vous recevrez à votre domicile ou en téléchargement l'AP de décembre pendant les vacances scolaires et des articles quotidiens sur le site du SNETAA-eiL : [www.snetaa.org](http://www.snetaa.org)

*A toutes et tous, bonnes vacances et excellentes fêtes de fin d'année.*